



## **MOTION DE DÉFIANCE DES PARENTS D'ÉLÈVES FCPE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 FEVRIER 2014**

La présentation du TRMD élaboré sur la base de la dotation horaire accordée par le Rectorat ne peut être approuvée en l'état par les élus FCPE.

Cette décision ne doit pas être interprétée comme un refus de la proposition du chef d'établissement, mais comme la désapprobation des bases qui sont imposées par le Rectorat tant au chef d'établissement qu'à la communauté éducative, s'agissant du volume comme de la nature des moyens, même si cette année, on ne note pas de diminution.

Malgré les annonces, une fois de plus, la dotation horaire ne donne pas les moyens au chef d'établissement de construire un projet susceptible d'encadrer dans les meilleures conditions des groupes d'élèves de taille raisonnable. De plus, le nombre d'heures supplémentaires (HSA) devrait être réduit au minimum pour laisser place à des heures postes et donc à une situation plus pérenne et stable.

Cette faiblesse des moyens stables en heures d'enseignement – comme des heures supplémentaires – va encore se traduire à la rentrée 2014-2015 par trop d'élèves par classe. Vouloir la réussite de tous les élèves et fonctionner avec 30 à 35 élèves par classe, c'est se confronter aux situations de décrochage, de bavardage, de difficultés d'apprentissage quand il ne s'agit pas d'échec. Une DGH insuffisante ne peut que se traduire par la dégradation des conditions d'exercice de la fonction d'enseignement de l'équipe enseignante et de l'accompagnement individualisé de chaque lycéen. La réussite de chaque élève n'est plus qu'un vœux pieux.

Au vue de la dotation horaire globale octroyée pour la prochaine année scolaire au lycée Edmond Perrier par le rectorat, les représentants des parents d'élèves FCPE élus au Conseil d'Administration du lycée refusent donc cette DGH toujours insuffisante et réclament des moyens supplémentaires en heures postes pour l'année scolaire 2014-2015 et la transformation d'heures supplémentaires (HSA) en Heures Postes supplémentaires.

En réaction, la FCPE demande si le lycée Edmond Perrier ne pourrait pas devenir un établissement pilote : En effet, en raison du nombre d'élèves rencontrant des difficultés dans leur parcours scolaire au lycée Edmond Perrier – même si ce n'est pas lié à ce seul établissement scolaire – ne pourrait-il pas être envisagé de demander au Rectorat ou au Ministère, que le lycée soit doté de plusieurs classes pilotes dont l'objectif serait de remettre à niveau les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage (puisque le redoublement est une option que le Ministère souhaite écarter) ? Il faudrait sans doute, pour obtenir ces moyens supplémentaires, que l'établissement se dote d'un projet pédagogique spécifique dont tous les acteurs – des élèves aux enseignants - pourraient bénéficier.